



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements

Question écrite n° 130010

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur le respect des droits fondamentaux dans les prisons et plus précisément sur celle du travail en détention. Le contrôleur général des lieux de privation de liberté a publié mercredi 22 février 2012 son rapport annuel sur le respect des droits fondamentaux dans les prisons, locaux de garde à vue, centres de rétention administrative et établissements psychiatriques. Le travail revêt une importance particulière en prison. Avoir une activité rémunérée permet aux personnes détenues de subvenir à leurs besoins, d'apaiser les tensions et d'amorcer une démarche de réinsertion. C'est une manière aussi de participer au fonctionnement quotidien des prisons (nettoyage, blanchisserie, confection et distribution des repas...). Or malgré sa nécessité, regrette le contrôleur, « les emplois sont faiblement qualifiés au sein d'une organisation peu propice au travail. Les personnes détenues doivent souvent choisir entre leur travail rémunéré et les promenades, ou encore des rendez-vous médicaux et ce, quel que soit le mode de gestion de l'établissement pénitentiaire et la nature de l'emploi. Le récent cadre juridique devrait améliorer la situation, mais il n'est pas encore appliqué aux rémunérations qui restent, de ce fait, faibles et hétérogènes ». Il lui demande si cette situation lui paraît satisfaisante et si non, quelles mesures il compte prendre pour améliorer les conditions de travail des prisonniers.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 130010

Rubrique : Système pénitentiaire

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1995

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)